

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02465 Numéro SIREN : 900 850 785 Nom ou dénomination : PDD INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 7315

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			EURL PDD INVEST										55 route de Nantes										Néant															
Adresse de l'entreprise													44120 VERTO U																									
SIRET			90085078500016																																			
Durée de l'exercice en nombre de mois *			12										Durée de l'exercice précédent *			12																						
													Exercice N clos le			30112023										Exercice N-1 clos le			30112022									
ACTIF			Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3			Net 4												
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS	Fonds commercial*	010											012																								
		incorporelles	Autres*	014											016																							
		Immobilisations corporelles*	028	2 103										030	987										1 116			1 817										
		Immobilisations financières* (1)	040	672 633										042											672 633			672 633										
Total I (5)			044	674 736										048	987										673 749			674 450										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050											052																								
		Marchandises *	060											062																								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064											066																								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	36 261										070											36 261													
			Autres * (3)	072	9 767										074											9 767			3 138									
	Valeurs mobilières de placement		080											082																								
	Disponibilités		084	41 288										086											41 288			95 416										
	Charges constatées d'avance *		092											094														6 760										
	Total II			096	87 317										098											87 317			105 314									
	Total général (I + II)			110	762 053										112	987										761 065			779 764									
PASSIF													Exercice N NET			1										Exercice N-1 NET			2									
CAPITAUX PROPRES	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120											120	612 096													612 096										
		Ecarts de réévaluation	124											124																								
		Réserve légale	126											126	4 979													1 826										
		Réserves réglementées*	130											130																								
		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131											132	94 597													34 693										
		Report à nouveau	134											134																								
		Résultat de l'exercice	136											136	30 030													63 057										
		Subventions d'investissement	137											137																								
		Provisions réglementées	140											140																								
		Total I			142	741 702													711 672																			
Provisions pour risques et charges			154																																			
DETTES (4)	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156											156																								
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											164																								
		Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 896										166	3 095													3 095										
		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	5 725										172	15 468													64 997										
		Produits constatés d'avance	174											174																								
Total III			176	19 364													68 092																					
Total général (I + II + III)			180	761 065													779 764																					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193											(4)	Dont dettes à plus d'un an										195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197											(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182													
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199												Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL PDD INVEST		Néant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30112023			
				Exercice N-1 clos le 30112022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214			
		217		218	180 918		
					203 813		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	3 555		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	184 473	208 079		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	10 850		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 015	244	1 015		
	Rémunérations du personnel *			250	69 555		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	66 589		
	Dotations aux amortissements *			254	701		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	148 710	149 134	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	35 762	58 944
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	44	16 816	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	1 183	1 692	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300			
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	4 593	11 011	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	30 030	63 057
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	30 030	314	
Régime optionnel	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 193		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Détachements	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			647		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	34 623	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	34 623	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

PDD INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 612 096 euros
Siège social : 55, route de Nantes - 44120 VERTOU
900 850 785 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 14 mars 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 novembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2023 s'élevant à 30 030 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 030 euros
A la réserve légale	1 502 euros
Solde	28 528 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	28 000 euros
Soit 0,05 euros par part	

Le solde 528 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 95 125 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

504A58119643457...